



# 5, Allée des 4 Saisons - BP 216 - 64121 SERRES-CASTET

Tél. 05 59 16 00 99
Fax. 05 59 71 46 91
a.frougier@notaires.fr
pierre.cabal@notaires.fr
www.frougier-cabal.notaires.fr
Office ouvert du lundi au vendredi
Parking gratuit

### ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre CABAL Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Arnaud FROUGIER et Pierre CABAL » titulaire d'un Office Notarial à SERRES-CASTET (Pyrénées-Atlantiques), 5, Allée des 4 Saisons soussigné, le 6 juillet 2021 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître Nathalie RUIZ, notaire à LESCAR, assistant le

VENDEUR.

#### Par:

Monsieur Gabriel Christian Robert ANDRE, responsable d'offres commerciales, demeurant à LASSEUBE (64290) 1631 Chemin du Jurat, et Madame Juliette Marie CASTETS, professeur des écoles, demeurant à AUBERTIN (64290) 132 chemin Manciet.

Monsieur est né à PITHIVIERS (45300), le 29 juillet 1976, Madame est née à EVREUX (27000), le 15 août 1977.

### Au profit de :

Monsieur Philippe François DIEE-VENTURA, retraité, demeurant à PAU (64000) 14 avenue Trianon.

Né à PARIS 4ÈME ARRONDISSEMENT (75004), le 28 septembre 1951.

Divorcé de Madame Martine DUBOIS, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PAU (64000), le 30 mai 2012, et non remarié.

# **IDENTIFICATION DES BIENS**

# DESIGNATION

A AUBERTIN (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES) 64290 132 Chemin Manciet,

Une propriété bâtie consistant en une maison à usage d'habitation avec terrain autour.

Figurant ainsi au cadastre:

Section	Ν°	Lieudit	Surface
A	15	Arrebot	00 ha 24 a 00 ca
A	472	132 Chemin Manciet	00 ha 61 a 80 ca

Total surface: 00 ha 85 a 80 ca

### IDENTIFICATION DES MEUBLES

Divers meubles détaillés à l'acte.

SELARL Arnaud FROUGIER et Pierre CABAL, titulaire d'un Office Notarial Membre d'une association agréée. Cartes de paiements acceptées

Pour tout virement supérieur à 3000 euros, un virement bancaire est exigé. Compte C.D.C IBAN FR15 40031 00001 0000377707A 72

# PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation.

### PRIX

La cession a été conclue moyennant le prix de TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (325 000,00 EUR).

Ce prix s'applique :

aux MEUBLES à concurrence de : QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR).

Tél.: 05 59 16 00 99

au BIEN à concurrence de : TROIS CENT DIX MILLE EUROS (310 000,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SERRES-CASTET (Pyrénées-Atlantiques) LE 6 JUILLET 2021